



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°1190) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLE DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION « TONALITES »**      **DÉCISION N° DM-26-242 EN DATE DU 26 JUIN 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Tonalités » dont le siège est situé Maison des associations, 41 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions au pôle documentaire, les 9 et 23 juin 2026 de 20h30 à 22h30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Tonalités » dont le siège est situé Maison des associations, 41 rue Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions au pôle documentaire, les 9 et 23 juin 2026 de 20h30 à 22h30.

**LA GRATUITÉ** de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du  
patrimoine et du tourisme,

**Signé**

**Pierre GIRARD**

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécurers citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260626-lmc1H14400H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/06/2026 Date de Publication : 26/06/2026
--